

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 12

No. FDS: 239058 V002.1

Révision: 07.09.2018

Date d'impression: 15.03.2021

Remplace la version du: 12.07.2018

Rubson HT haute température rouge

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Rubson HT haute température rouge

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Mastic haute température

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL FRANCE ADHESIVES

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000 +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency): +33.1.40.05.48.48

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification (CLP):**

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

# 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Conseil de prudence: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### 2.3. Autres dangers

Le processus de durcissement libère de l'acide acétique.

Ce mélange contient des composés considérés comme étant soit persistants, bioaccumulatifs et toxiques (PBT), ou très persistants et très bioaccumulatifs (vPvB)

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Description chimique générale:

Masse de jointoiement siliconée à 1 C, durcissant à l'acétate (acide)

#### Substances de base pour préparations:

Polydiméthylsiloxane Réticulant d'acetoxysilane Matières de charge inorganiques

#### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	209-136-7 01-2119529238-36	0,1-< 1 %	Flam. Liq. 3 H226 Repr. 2 H361f Aquatic Chronic 4 H413 ===== UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations" Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

#### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

# Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage dans les emballages d'origine fermé.

Stocker dans un endroit frais et sec.

Températures conseillées: entre + 5 °C et + 25 °C

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic haute température

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# $\label{lem:valeurs} \ \ Valeurs\ limites\ d'exposition\ professionnelle$

Valable pour France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
trioxyde de difer 1309-37-1 [FER (TRIOXYDE DE DI-, FUMÉES), EN FE]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
acide acétique 64-19-7 [ACIDE ACÉTIQUE]	10	25	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
acide acétique 64-19-7 [ACIDE ACÉTIQUE]	10	25	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
acide acétique 64-19-7 [ACIDE ACÉTIQUE]	20	50	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECTLV

# $\label{eq:predicted} \textbf{Predicted No-Effect Concentration (PNEC):}$

Nom listé	Environmental Compartment	Valeur				Remarques
		mg/l	ppm	mg/kg	autres	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Eau douce	0,0015 mg/l				
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Eau salée	0,00015 mg/l				
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Usine de traitement des eaux usées.	10 mg/l				
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Sédiments (eau douce)			3 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Sédiments (eau salée)			0,3 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	oral			41 mg/kg		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Sol			0,54 mg/kg		

# **Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'expositio n	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		73 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		13 mg/m3	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		3,7 mg/kg	
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		3,7 mg/kg	

# Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP (EN 14387)

Cette recommandation devra être adpatée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Pas nécessaire.

Protection des yeux:

Pas nécessaire.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Aspect

liquide pâteux

rouge

typique Odeur

seuil olfactif Il n'y a pas de données / Non applicable

рΗ Il n'y a pas de données / Non applicable Point de fusion Il n'y a pas de données / Non applicable Température de solidification Il n'y a pas de données / Non applicable Point initial d'ébullition Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Point d'éclair

Taux d'évaporation Il n'y a pas de données / Non applicable Inflammabilité Il n'y a pas de données / Non applicable Limites d'explosivité Il n'y a pas de données / Non applicable Pression de vapeur Il n'y a pas de données / Non applicable Il n'y a pas de données / Non applicable Densité relative de vapeur: 1,25 g/cm3 Densité (20 °C (68 °F)) Densité en vrac Il n'y a pas de données / Non applicable Solubilité Il n'y a pas de données / Non applicable Solubilité qualitative Insoluble (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité

Température de décomposition

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)

Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le processus de durcissement libère de l'acide acétique.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Espèces	Méthode
No. CAS	type			
octaméthylcyclotétrasilox	LD50	> 4.800 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
ane				
556-67-2				

# Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
octaméthylcyclotétrasilox	LD50	> 2.400 mg/kg	rat	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
ane 556-67-2				

### Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
octaméthylcyclotétrasilox	LC50	36 mg/l	poussières/brouil	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute
ane			lard			Inhalation Toxicity)
556-67-2						

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

### Lésions oculaires graves/irritation oculair:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
octaméthylcyclotétrasilox	non irritant		lapins	Test Draize
ane				
556-67-2				

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
No. CAS				
octaméthylcyclotétrasilox	non sensibilisant	non spécifié		Magnusson and Kligman Method
ane				
556-67-2				

# Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	positif	Essai de mutation génique sur bactéries	avec ou sans		non spécifié
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	positif	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		non spécifié
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		non spécifié
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	positif	inhalation : vapeur		rat	Chromosome Aberration Test
octaméthylcyclotétrasilox ane 556-67-2	positif			rat	non spécifié

### Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'applicatio	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
		n	•		
octaméthylcyclotétrasilox	LOAEL 35 ppm	Inhalation	6 h nose only	rat	OECD Guideline 412
ane			inhalation		(Repeated Dose
556-67-2			5 days/week for 13		Inhalation Toxicity:
			weeks		28/14-Day)

# Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

#### 12.1. Toxicité

#### Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC	0,0044 mg/l	93 Jours	Salmo gairdneri (new name:	autre guide
556-67-2				Oncorhynchus mykiss)	
octaméthylcyclotétrasiloxane	LC50		96 h	Oncorhynchus mykiss	EPA OTS 797.1400 (Fish
556-67-2					Acute Toxicity Test)

### Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
octaméthylcyclotétrasiloxane	EC50		48 h	Daphnia magna	EPA OTS 797.1300
556-67-2					(Aquatic Invertebrate Acute
					Toxicity Test, Freshwater
					Daphnids)

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	NOEC	7.9 μg/l	21 Jours		EPA OTS 797.1330 (Daphnid Chronic Toxicity Test)

# Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur		Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
octaméthylcyclotétrasiloxane	EC50		96 h	Selenastrum capricornutum	EPA OTS 797.1050 (Algal
556-67-2				(new name: Pseudokirchneriella	Toxicity, Tiers I and II)
				subcapitata)	
octaméthylcyclotétrasiloxane	NOEC	< 0,022 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum	EPA OTS 797.1050 (Algal
556-67-2				(new name: Pseudokirchneriella	Toxicity, Tiers I and II)
				subcapitata)	

#### Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses	Valeur	Valeur	Temps	Espèces	Méthode
No. CAS	type		d'exposition		
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	EC50		3 h	Č	ISO 8192 (Test for Inhibition of Oxygen Consumption by Activated Sludge)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps	Méthode
No. CAS				d'exposition	
octaméthylcyclotétrasiloxane	Non facilement	aérobie	3,7 %	29 Jours	OECD Guideline 310 (Ready
556-67-2	biodégradable.				BiodegradabilityCO2 in Sealed
	_				Vessels (Headspace Test)

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcen- tration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
octaméthylcyclotétrasiloxane	12.400	28 Jours		Pimephales	EPA OTS 797.1520 (Fish
556-67-2				promelas	Bioconcentration Test-Rainbow
				•	Trout)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses	LogPow	Température	Méthode
No. CAS		_	
octaméthylcyclotétrasiloxane	6,488	25,1 °C	OECD Guideline 123 (Partition Coefficient (1-Octanol / Water), Slow-
556-67-2			Stirring Method)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
octaméthylcyclotétrasiloxane 556-67-2	Remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet 080410

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0,00 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs

applicables au produit:

Protection des travailleurs: Hygiène et sécurité au travail:

Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R

4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).

Protection de l'environnement: Protection de l'environnement:

Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540

(relatif à la classification des déchets dangereux).

# **RUBRIQUE 16:Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

#### Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la règlementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés